



AGNICO EAGLE

145, rue King Est, bureau 400, Toronto, ON M5C 2Y7 Tél. : 416 947-1212

TSX: AEM
NYSE: AEM

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

agnicoeagle.com

Symbole boursier :

AEM (NYSE et TSX)

Pour tout complément d'information :

**Relations avec les investisseurs
416 947-1212**

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT DANS

FUERTE METALS CORPORATION

Toronto (9 octobre 2025) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a fait l'acquisition de 5 000 000 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») émis par 1555489 B.C. Ltd., une filiale en propriété exclusive de Fuerte Metals Corporation (« Fuerte ») dans le cadre d'un placement privé par l'entremise d'un courtier au prix de 1,65 \$ CA par reçu de souscription pour une contrepartie totale de 8 250 000 \$ CA (le « placement privé »).

L'investissement dans Fuerte est conforme aux pratiques antérieures d'Agnico Eagle à l'égard de placements en actions stratégiques dans des projets à fort potentiel géologique. Agnico Eagle continue de mettre l'accent sur son portefeuille de projets de croissance interne de grande qualité et complète son portefeuille de projets par une stratégie d'acquisition de positions stratégiques dans des occasions prometteuses à fort potentiel géologique.

Une fois que les conditions de libération de l'entiercement énoncées dans l'acte relatif aux reçus de souscription (les « conditions de libération de l'entiercement ») seront satisfaites, chaque reçu de souscription sera automatiquement converti en une part de Fuerte (une « part »). Chaque part se compose d'une action ordinaire du capital de Fuerte (une « action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de Fuerte (un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 2,50 \$ CA pendant une période de cinq ans suivant la date de l'émission. L'une des conditions de libération de l'entiercement est la réalisation de l'acquisition de certaines propriétés par Fuerte, et dans le cadre de cette acquisition, Fuerte a l'intention d'émettre, à titre de contrepartie partielle, jusqu'à 33 572 115 actions ordinaires (ou titres convertibles en actions ordinaires) (la « transaction »).

Avant le placement privé, Agnico Eagle détenait 5 171 310 actions ordinaires, ce qui représente environ 8,43 % des actions émises et en circulation avant dilution. À la suite de la conclusion du placement privé, et une fois que les conditions de libération de l'entiercement énoncées dans l'acte relatif aux reçus de souscription (y compris l'émission de titres de Fuerte dans le cadre de la transaction) seront satisfaites, Agnico Eagle devrait détenir 10 171 310 actions ordinaires et 5 000 000 bons de souscription, représentant environ 8,12 % des actions ordinaires émises et en circulation sur une base non diluée et environ 11,65 % des actions ordinaires sur une base partiellement diluée (en supposant l'exercice des bons de souscription détenus par Agnico Eagle).

Agnico Eagle et Fuerte ont signé une entente sur les droits des investisseurs en date du 31 janvier 2024 qui conférait certains droits à Agnico Eagle, si elle maintenait certains seuils de participation dans Fuerte, notamment : (a) le droit de participer à des opérations de financement par actions

ou d'augmenter ses avoirs en action concernant l'émission de titres de participation dilutifs, afin de maintenir sa participation au prorata dans Fuerte ou d'acquérir une participation pouvant atteindre 9,99 %; dans chaque cas, au moment de ce financement ou de cette émissions de titres de participation dilutifs, et (b) le droit (qu'Agnico Eagle n'a pas l'intention d'exercer à l'heure actuelle) de nommer une personne au conseil d'administration de Fuerte (ou deux personnes, si le conseil d'administration de Fuerte passe à huit administrateurs ou plus).

Agnico Eagle a acquis les reçus de souscription dans le cadre de sa stratégie d'acquisition de positions stratégiques dans des occasions prometteuses à fort potentiel géologique. Selon les conditions du marché, les priorités stratégiques et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, le cas échéant, acquérir des actions ordinaires additionnelles, des bons de souscription d'actions ordinaires additionnels ou d'autres titres de Fuerte, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires, des bons de souscription ou des autres titres de Fuerte qu'elle détient à ce moment-là.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Mines Agnico Eagle Limitée
a/s Relations avec les investisseurs
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Fuerte est situé au 733, rue Seymour, bureau 3200, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0S6.

À propos d'Agnico Eagle

Établie et dirigée au Canada, Agnico Eagle est la plus grande société minière du Canada et le deuxième producteur d'or au monde. Elle produit des métaux précieux à partir de ses activités au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique et dispose d'un pipeline de projets d'exploration et de mise en valeur de haute qualité. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement pour ses pratiques de développement durable de premier plan. Fondée en 1957, la société a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 9 octobre 2025. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des

valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent notamment, mais sans s'y limiter, la satisfaction des conditions de libération de l'entiercement, la conclusion de la transaction et les émissions de titres de Fuerte à cet égard, le nombre prévu de titres à émettre dans le cadre de la transaction, la participation prévue d'Agnico Eagle dans Fuerte une fois que les conditions de libération de l'entiercement seront satisfaites et que la transaction sera conclue; et l'acquisition ou la cession de titres de Fuerte par Agnico Eagle à l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.